



PRÉFET DE LA MOSELLE

Compte rendu de la réunion du Groupe d'Information sur l'Après-Mines du lundi 2 octobre 2017 à 15H00 à la Communauté d'agglomération de Forbach-Porte de France

Liste des participants ci-jointe

M. CARTON, Secrétaire Général de la Préfecture de Moselle introduit la réunion. Il représente M. le Préfet qui n'a pas pu se rendre disponible. Il indique que la dernière réunion du GIAM a eu lieu en janvier 2016. Un bilan de l'année 2016 sera donc fait sur les travaux de mise en sécurité des anciennes installations minières restant à traiter et sur les résultats de la surveillance.

Il évoque également le phénomène de remontée de nappe en indiquant que la décision a été prise de ne pas développer ce sujet lors de la présente réunion. En effet, dans la mesure où ce phénomène ne se limite pas, d'un point de vue géographique, aux zones autrefois exploitées par Charbonnages de France (CdF) et qu'il dépasse la question minière, ce dossier sera développé au sein d'un comité spécifique dont la première réunion se tiendra le 6 octobre prochain. Sur ce dossier, une évolution de la doctrine s'est opérée : il est question d'actionner le PPRI, mais avec des financements différents suivant que l'on se trouve en zone affaissée ou non.

Il présente ensuite l'ordre du jour de la présente réunion du GIAM :

- un bilan des travaux de l'après-mine et de la surveillance sera présenté par la DREAL et le BRGM,
- des éléments de réponse seront apportés sur le dossier de la digue de protection du vallon du Weihergraben de Rosbruck par la DDT et la DREAL. Il précise que Mme le Sous-Préfet a évoqué ce sujet avec M. le Maire de Rosbruck.

Il rappelle également l'importance des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour l'arrondissement de Forbach/Boulay-Moselle concerné par l'Après-Mine. Les services de la Préfecture recensent 175 communes tenues de réaliser un PCS, dont 60 % seulement ont engagé ce travail. Les communes ont été relancées afin que l'ensemble des PCS soient réalisés dans les plus brefs délais. Dans l'arrondissement de Forbach en particulier, 26 communes sont concernées et 16 ont déjà réalisé leur PCS. Mme le Sous-Préfet a prévu une réunion sur le sujet des PCS avec 10 communes de l'arrondissement le 15 novembre prochain.

M. HIRSCH du Service Prévention des Risques de la DREAL Grand Est ajoute en introduction que la connaissance des aléas relatifs aux mouvements résiduels de terrain évolue. En 2016, elle concernait les communes de Saint-Avold, Longeville-lès-Saint-Avold, Hargarten-aux-Mines, la zone BAMAG de Forbach et du bassin Saint-Charles à Petite-Rosselle. En 2018, elle couvrira l'ensemble du bassin et intégrera, comme les années précédentes, les aléas attachés à des exploitations minières très anciennes autres que celles de Charbonnages de France (CdF).

1^{er} Présentation des résultats de la surveillance et des travaux après-mines réalisés en 2016

M. Nicolas KOEBERLE, Directeur de l'Unité Territoriale Après-Mine Est du BRGM (UTAM Est (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), se présente en qualité de successeur de M. Roger COSQUER à présent en retraite. Il ajoute qu'il laisse le soin aux membres présents de l'UTAM le soin de détailler les résultats des surveillances réalisées dans le cadre de l'Après-Mine. Il passe ensuite la parole à M. VICENTIN.

M. VICENTIN, chef de projet « surveillance » de l'UTAM Est du BRGM, présente un diaporama joint au présent compte rendu.

Sa présentation porte d'abord sur la surveillance Après-Mine dans le secteur Ouest (gestion du réservoir minier, forages de dépollution et de soutien d'étiage de cours d'eau, terrils et bassins et mesures de nivellement). Il s'attache ensuite à dresser le bilan de la surveillance du secteur Centre et Est (gestion du réservoir minier, gaz de mine, installations classées pour la protection de l'environnement du triangle de Marienau et du gazomètre de Morsbach, les terrils et bassins, les mesures de nivellement et de stabilité de falaise, les têtes de puits matérialisées et enfin la digue de Rosbruck et le bassin Saint-Charles).

a) Concernant le secteur Ouest, M. VICENTIN commence par la courbe d'envoyage des travaux miniers du fond. Il indique que l'eau continue de s'infiltrer de la nappe phréatique des Grès du Trias inférieur (GTI) située au-dessus des anciens travaux du fond vers ces derniers, ce qui permet d'éviter une contamination de la nappe des GTI. Le début du pompage date de novembre 2009 avec pour objectif de maintenir les échanges hydrauliques dans le sens descendant, de la nappe vers la mine, ce qui permet par la même occasion de renouveler l'eau du réservoir minier. La station de traitement vise quant à elle à réduire notamment la teneur en fer et en manganèse de l'eau minière avant son rejet au cours d'eau ainsi que celle des matières en suspension (MES). Une stabilité est observée pour les chlorures et les sulfates qui ne sont pas traités.

Concernant la qualité du milieu récepteur, les résultats des prélèvements et analyses menés en amont (50 mètres) et en aval (200 mètres) du rejet de la station de La Houve témoignent de l'absence d'impact notable sur le Leibsbach.

Les résultats d'analyses du piézomètre profond (IPA1), installé spécialement pour surveiller la nappe des GTI entre la source potentielle de minéralisation et les captages AEP, (alimentation en eau potable) ne mettent en évidence aucune trace de panache minéralisé.

Concernant la remontée de la nappe des GTI en zone affaissée, deux piézomètres de surveillance sont situés à Ham-sous-Varsberg pour suivre en continu le niveau hydrostatique de la nappe des GTI d'une part et de la nappe alluviale d'autre part. Les niveaux actuels se situent bien sous la cote de vigilance. En revanche, la cote de vigilance a été dépassée sur un troisième piézomètre installé dans les GTI à Varsberg tout en restant inférieure à 3 mètres sous le bâti. M. VICENTIN précise que la DREAL étudie actuellement la pertinence de la position de ce forage, qui date de CdF, pour vérifier si un autre forage ailleurs ne serait pas plus judicieux.

Vis-à-vis des 4 forages de dépollution de la bulle salée de Diesen en service depuis 1993, dont le rejet soutient encore le lac de Creutzwald avec un débit moyen de 183 m³/h en 2016, il convient de retenir que les teneurs moyennes en chlorures ont fortement diminué. Elles sont passées en 23 ans de 1 000 mg/l à 250 mg/l.

Sur le Leibsbach, le débit était soutenu par le forage F28 dont l'arrêt prévu réglementairement est intervenu le 31 décembre 2016. La transformation de cet ouvrage en piézomètre de suivi de la remontée de nappe est prévue en 2018.

Concernant les terrils du secteur Ouest :

- le terril du Siège 1 est entouré de quatre piézomètres sur la nappe des GTi, auxquels s'est ajouté en 2017 un cinquième piézomètre en aval hydraulique. Ils permettent de suivre le sens d'écoulement, qui montre une grande variabilité ainsi que le niveau d'eau qui se situe à 1 mètre sous la base du terril. Les analyses 2016 indiquent que la signature chimique reste inchangée : sulfates, manganèse et composés organiques d'origine indéterminée ;
- le terril du Siège 2 est surveillé par deux piézomètres dans la nappe des GTi. Le sens d'écoulement ouest-est est conforme aux prévisions et l'eau se situe entre 3 et 5 mètres sous la base du terril. Comme précédemment, les analyses 2016 font état d'une signature chimique inchangée (sulfates et composés organiques d'origine indéterminée). La surveillance montre en parallèle que la concentration des composés chlorés a significativement diminué en aval des deux terrils.

Enfin, concernant les mouvements résiduels de terrain, M. VICENTIN indique que les mesures de nivellement en 2016 n'ont pas mis en évidence de mouvement d'amplitude supérieure à 2 centimètres sur le secteur Ouest par rapport à 2015. Le suivi altimétrique depuis 2006 montre une certaine stabilité depuis trois ans.

M. BONNETIER, de l'ADELP, demande des précisions sur la pression opérée par les eaux minières sur la nappe des GTI. Il comprend qu'une partie de la bande rouge présentée dans le diaporama est imprégnée des eaux minières et demande donc si c'est bien le cas. Du point de vue chimique, il serait selon lui alors fort possible que des minéraux solubles passent du réservoir minier vers la couche supérieure.

M. VICENTIN répond que la nappe des GTI exerce une pression sur le réservoir minier d'un peu moins de 1 bar (7,5 m). Les échanges se font donc dans le sens descendant, de la nappe vers le réservoir minier. Il n'y a donc pas de « contact » à proprement parler entre nappes. Les 7,5 m représentés sur le graphique constituent une marge de sécurité. Le mécanisme prépondérant est donc celui des échanges descendants permis par la différence de pression. Si le réservoir minier n'était pas rabattu, des débits ascendants pourraient, à certains endroits, s'opérer avec pour conséquence une dilution de l'eau de mine dans la nappe et donc un début de minéralisation de celle-ci. La « bande rouge » représentée sur le diaporama est affichée à titre indicatif car elle représente, comme indiqué sous l'illustration, le panache qui se développerait sans pompage dans le réservoir minier. D'après les simulations, ce panache serait toutefois peu significatif par rapport à la masse d'eau présente et l'effet de dilution qui en résulterait. Sans intervention, les deux masses d'eau (réservoir minier et nappe des GTI) rechercheraient bien entendu un état d'équilibre.

M. BONNETIER demande des précisions sur le traitement du fer et si des prélèvements sont effectués au niveau des bassins de décantation.

Mme HEITZ, de l'UTAM Est du DPSM répond que des prélèvements d'eau et de sédiments sont effectués en amont et en aval du point de rejet dans le cours d'eau. D'autres prélèvements sont réalisés en entrée et en sortie de station de traitement, donc sur l'eau minière non traitée (sortie de puits) et sur celle traitée (rejetée au cours d'eau).

M. VICENTIN complète en précisant que le fer est traité par oxygénation afin de le faire passer de l'état dissous à l'état insoluble ce qui le conduit ensuite à se décanter dans les bassins avant passage dans les lagunes.

M. BONNETIER demande pourquoi la concentration en cyanure n'est pas indiquée en µg/l partout dans le diaporama au lieu de mg/l, ce qui en faciliterait la lecture.

Mme HEITZ répond qu'il s'agit uniquement du souci de rester conforme aux unités affichées dans les résultats produits par le laboratoire agréé.

M. CARTON retient que les valeurs présentées sont très faibles et que c'est l'essentiel dès lors qu'elles ne sont pas de nature à générer des problèmes de pollution.

M. SCHUH, conseiller départemental de la Moselle et maire de Morsbach, a eu écho par les élus du secteur Ouest de problématiques de remontées d'eau de nappe jusqu'à la surface. Il a par ailleurs noté que l'eau arrive presque à 3 mètres sous le bâti à un endroit et il s'interroge sur les risques de dégâts pour les constructions et sur les mesures prises en réponse.

M. CARTON indique que les questions relatives au secteur de Creutzwald seront abordées plus spécifiquement dans la réunion du 6 octobre prochain. Quelques éléments de précision seront néanmoins apportés dans la suite des présentations.

M. GLANOIS du Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains revient sur les résultats de surveillance en aval hydraulique des terrils. Il tient à souligner que les teneurs en chlorures et en sulfates dépassent largement la LQE (Limite de Qualité des Eaux destinées à la consommation humaine) et qu'elle ne s'en approche pas comme l'a laissé entendre le DPSM.

M. VICENTIN indique qu'il a seulement évoqué une signature chimique inchangée par rapport aux années précédentes et qu'il n'a pas qualifié l'acceptabilité des teneurs. Les données 2016 contenues dans la présentation montrent clairement l'impact des terrils, avec par exemple une teneur en sulfates de 81 mg/l en amont et 643 mg/L en aval hydraulique au niveau du terril du Siège 1, pour une LQE de 250 mg/l. L'idéal serait effectivement que la valeur se rapproche de cette LQE.

M. GLANOIS ajoute qu'il fait confiance aux services techniques de l'Etat, mais qu'il attend des informations objectives et non pas que ces réunions ne servent qu'à rassurer la population.

b) Concernant le secteur Centre et Est, M. VICENTIN indique que les problématiques sont les mêmes que sur le secteur Ouest. L'ennoyage, débuté il y a neuf ans, en juin 2006, est quasiment terminé et les différentes bassines (sous-réservoirs) sont aujourd'hui en équilibre hydrostatique.

Comme sur le secteur Ouest, l'objectif consiste à renouveler le réservoir d'eau constitué par les vides miniers pour en réduire la minéralisation et à maintenir les pièges hydrauliques situés en zone d'échange nappe/mine. Les modalités de surveillance sont identiques, avec cette fois deux points de pompage : le pompage du puits Simon 5 démarré en novembre 2012 et le pompage du puits Vouters démarré en juillet 2015.

A fin 2016, la station de Simon 5 avait pompé 3,8 Mm³, à un débit moyen de 124 m³/h. Comme précédemment, une surveillance de la qualité de l'eau minière est en place avant et après le traitement. Les résultats des mesures mensuelles sont similaires, avec des teneurs en fer, manganèse et matières en suspension sous les valeurs seuils en sortie de station. Le pompage minier de Vouters est quant à lui en fonctionnement depuis 23 mois à un débit moyen de 212 m³/h.

Concernant les teneurs en sulfates et chlorures sur les deux pompages, M. VICENTIN rappelle qu'à l'instar de la station de La Houve ces minéraux ne sont pas traités. Les chlorures sont quant à eux naturellement présents dans la nappe des GTI en lien avec la bulle salée du plateau lorrain. Il indique ensuite que les analyses trimestrielles sur l'eau minière du Vouters portent sur les mêmes 22 composés ou familles de composés que sur Simon 5, avec globalement les mêmes résultats. La majorité des composés est inférieure à la limite quantifiable, et la majorité des composés quantifiés ne dépasse pas les seuils NQE lorsqu'ils existent. Aucune écotoxicité de l'eau n'est mise en évidence.

M. VICENTIN présente enfin la surveillance de la minéralisation issue du réservoir minier par deux piézomètres profonds (IPA 2 au Centre et IPA 3 à l'Est), qui n'identifie aucun signe de panache d'eau de mine dans la nappe des GTI.

Concernant la gestion du risque grisou, M. VICENTIN explique que ce gaz libéré par le charbon est chassé vers le jour du fait de l'ennoyage des vides miniers. La concentration de ce gaz dans des points bas et mal aérés en surface peut être dangereuse. Ce risque est maîtrisé grâce à 12 sondages de décompression permettant au gaz de s'échapper de manière maîtrisée. La surveillance assurée par ailleurs au niveau de 82 points de mesures situés dans les lieux souterrains propices à des accumulations de gaz comme des réseaux de conduits ou des caves n'a révélé aucune anomalie.

Sur le sujet des anciennes ICPE de CdF, Mme HEITZ, ingénieure hydrogéologue de l'UTAM Est du BRGM, présente la suite des résultats de la surveillance dont notamment celle relative aux sites de confinement de matières polluées du « gazomètre de Morsbach » du « triangle de Marienau ».

Le gazomètre accueille 40 000 tonnes de résidus issus de la cokerie. Un confinement complet a été posé sur les fondations du gazomètre et la surveillance est destinée à s'assurer de l'absence d'impact du site sur l'air ambiant et l'eau superficielle et souterraine. La cheminée du confinement permet d'effectuer des mesures de gaz par pompage, des mesures d'air ambiant et des mesures du niveau d'eau confinée. Par ailleurs, 3 piézomètres sont placés en amont et en aval hydraulique du confinement et 4 prélèvements d'eau superficielle sont réalisés dans le drain, dans la cheminée et en amont/aval hydraulique dans le Morsbach.

Un participant dans l'assemblée s'interroge sur les mesures prises en cas de montée du niveau de l'eau au sein du confinement.

Mme HEITZ indique que cette donnée est mesurée depuis 2008 et que le niveau d'eau confiné ne varie pas (environ 1,40 mètre), ce qui signifie que le confinement est étanche.

Le même participant fait observer que d'après ses informations la nappe d'eau souterraine se situe pour l'instant à 3 mètres sous le gazomètre.

Mme HEITZ explique que cette information est erronée car au contraire la nappe est très rabattue sur le secteur et se situe plutôt à 60 mètres sous le confinement.

M. GLANOIS avait eu écho que les déchets situés dans le gazomètre seraient enlevés et il regrette de constater que cette option n'est toujours pas envisagée.

Un autre participant rappelle que l'enceinte de confinement contient en outre du soufre et des hydrocarbures. Or le mélange du soufre et de l'eau de pluie qui entre dans la cheminée centrale depuis bientôt 29 ans donne de l'acide sulfurique, face auquel la résistance de la membrane en PVC lui semble très limitée.

M. COURTY, de la DREAL Grand Est, rappelle que les 40 000 tonnes de déchets pollués étaient autrefois situées à même le sol à côté du gazomètre. La solution retenue par la suite a été de les encapsuler et de les confiner dans le gazomètre. L'Etat doit maintenant garantir la pérennité de ce confinement et l'absence d'impact sur le milieu. Cette logique de gestion par un bilan coûts/avantages est conforme à la circulaire de 2007 relative aux sols pollués, qui a été récemment rénovée. L'objet de la présentation, qui n'est pas terminée, est de montrer les mesures de suivi et la maîtrise des impacts.

Mme HEITZ propose d'avancer justement sur les résultats, en précisant d'abord que l'eau de pluie ne peut pas entrer dans la cheminée, celle-ci étant couverte. Les mesures d'air ambiant sont réalisées en amont et en aval des vents dominants et par pompage dans la cheminée. Seul le benzène fait l'objet d'une valeur limite dans l'air ambiant laquelle n'est pas dépassée (cf. diaporama pour le détail des résultats).

Concernant l'eau souterraine, des ouvrages sont installés en amont, en aval proche et en aval éloigné. Les résultats en aval proche depuis 2012 montrent que des composés chimiques sont présents de manière relativement stable, avec quelques valeurs pics comme sur le benzène en 2016. Mme HEITZ rappelle comme l'a souligné M. COURTY qu'il est question d'un environnement autrefois très industrialisé et utilisé pour du stockage de déchets à l'air libre (cf. diaporama pour le détail des résultats sur la période 2012-2017). Concernant enfin l'eau superficielle, des mesures sont menées dans l'eau de confinement, le drain du gazomètre et un piézomètre en aval proche. La présence d'HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) ou d'ions ammonium dans le piézomètre en aval proche qui ne se retrouvent pas dans l'eau de confinement ni dans le drain témoigne de l'absence de connexion entre les deux masses d'eau et de l'impact d'une pollution historique du site.

M. AUBERTIN de l'ADEPRA s'interroge sur la possibilité d'identifier un problème avant qu'il ne soit trop tard pour réagir.

M. COURTY indique que la surveillance en place permet de vérifier s'il y a ou non des impacts sur le milieu. Les résultats montrent d'année en année l'absence de difficultés et la surveillance se poursuit. Lorsqu'un écart est mis en évidence comme sur le benzène en 2016, des analyses complémentaires sont menées et les mesures nécessaires sont prises.

M. AUBERTIN souligne qu'il faut agir en anticipation, avant qu'un problème ne survienne.

M. COURTY souligne que l'excavation de 40 000 tonnes de matières polluées peut être plus risquée que la solution consistant à ne pas toucher à cette masse et à surveiller l'absence d'impact.

M. SCHUH confirme que le chiffre de 3 mètres sous le gazomètre avait été annoncé sur le niveau d'eau futur de la nappe. Il demande par ailleurs si un carottage de la masse a été réalisé.

M. KUHN souhaite faire une comparaison avec d'autres sites. Pour la cokerie de Marienau, le phénomène de remontée de nappe est davantage présent. Le cas est différent de celui du site du gazomètre.

M. COURTY indique qu'une découpe a été réalisée, il y a deux ou trois ans, dans la membrane pour répondre à plusieurs questions techniques. Les résultats des investigations menées ont confirmé que le confinement est conforme aux données historiques disponibles. Il signale par ailleurs qu'une étude hydrogéologique de 2004 montrait que la zone du gazomètre n'était pas menacée par une remontée de la nappe phréatique. La question de la remontée de la nappe peut néanmoins se poser sur d'autres secteurs. La DREAL vient justement de passer commande auprès de BRGM pour améliorer la connaissance des

différentes zones susceptibles d'être impactées et vérifier l'adéquation des dispositions de surveillance actuelles. La DREAL s'inscrit bien dans une approche d'anticipation à travers ces études.

M. AREND, député de la 6^{ème} circonscription de la Moselle, estime qu'il est difficile d'entendre que les autorités aviseront au moment où un problème sera décelé dans les résultats des analyses du gazomètre. Il met en avant la prévention et préconise d'établir un plan d'action qui pourra être déployé immédiatement le jour où un problème est identifié.

M. BONNETIER demande en complément des précisions sur la périodicité des mesures réalisées et sur le nombre de laboratoires qui interviennent.

Mme HEITZ explique que la réponse dépend des ouvrages et du milieu surveillé. Les mesures peuvent être réalisées sur un rythme trimestriel, semestriel ou annuel, avec le recours à des bureaux d'études pour les prélèvements et des laboratoires pour les analyses. Des doublets peuvent être mis en place et deux bureaux d'études ont par exemple été sollicités pour les mesures d'air ambiant en 2016, mais ils ne sont pas systématiques. Lorsqu'une valeur pic est observée, le BRGM demande une nouvelle analyse et, si nécessaire, un nouveau prélèvement.

M. COURTY ajoute qu'il ne lui paraît pas possible que le gazomètre rompe du jour au lendemain. Il fait le parallèle avec les centaines d'autres sites en France faisant l'objet de la même stratégie de surveillance, dont les centres de stockage de déchets pour lesquels des règles d'aménagement existent. Pour le gazomètre, la fréquence des prélèvements a été définie pour garantir un temps de réaction pour faire face à un écart. Cette surveillance est pérennisée et ajustée si une dérive est constatée, ce qui n'est pas le cas depuis ces dernières années.

M. AREND propose de travailler avec les services de la DREAL pour mettre en place des stratégies d'intervention en cas de problème. Il ne remet pas en cause le travail des experts et les conclusions sur l'absence d'impact.

M. COURTY rappelle aussi que la stratégie respecte la circulaire ministérielle de 2007 récemment rénovée, qui prévoit clairement ce mode de gestion pour ce type de situation.

M. AUBERTIN précise que la géomembrane est constituée des plaques en PVC de 1 mm.

M. COURTY indique qu'il s'agit de plaques de 3 mm. Le gazomètre est entouré de béton d'anhydrite, d'une couche de géotextile, de la géomembrane et d'une autre couche de géotextile. L'ensemble de ce dispositif de confinement est utilisé pour la partie concave et pour le toit du gazomètre béton d'anhydrite mis à part.

Mme HEITZ indique ensuite que le deuxième site surveillé au titre des ICPE est le triangle de Marienau, qui contient des résidus des eaux de process de la cokerie. Il s'agit dans ce cas d'un confinement vertical et de surface, sans déplacement de matières. Il est accompagné d'un réseau de drainage des gaz souterrains et d'un puits captant l'eau de confinement. Le lit du Morsbach, qui traverse ce site, a aussi été réhabilité et complètement étanchéifié.

Le dispositif de surveillance en place est précisément composé de :

- 10 évènements pour des mesures de gaz par pompage et des mesures d'air ambiant ;
- 10 puits pour la mesure des niveaux d'eau confinée ;
- 6 piézomètres placés en amont et en aval hydraulique ;
- 4 prélèvements d'eau superficielle, en amont et en aval hydraulique dans la Rosselle et le Morsbach.

Les analyses d'air ambiant ont quantifié du toluène, de l'éthylbenzène et des xylènes sur un événement, ainsi que du toluène sur un autre événement. Les autres résultats se situent sous le seuil des mesures quantifiables (cf. diaporama).

S'agissant du milieu eau, Mme HEITZ rappelle que la nappe est rabattue au niveau du site. Les piézomètres GTi et alluvions sont donc secs actuellement. Par ailleurs, les niveaux d'eau de confinement restent stables en moyenne. Enfin, les cours d'eau ne sont pas impactés par l'installation. Des HAP sont quantifiés dans le Morsbach amont, mais ils restent inférieurs ou proches des NQE pour chaque composé. En parallèle, la quantification de HAP sur la Rosselle en aval est nettement inférieure au Morsbach, avec des valeurs quasiment toujours inférieures aux NQE pour chaque composé.

Mme ZANNIER, députée de la 7^{ème} circonscription de la Moselle, s'interroge sur la coopération avec l'Allemagne et sur la disponibilité d'analyses de l'eau et de l'air outre-Rhin.

Mme HEITZ confirme que le triangle de Marienau se situe en partie en Allemagne. Il a donc fallu prendre en compte la réglementation allemande pour le diagnostic environnemental et les travaux de réhabilitation du site.

M. CARTON précise qu'il a connaissance d'échanges d'informations entre la DREAL et l'Oberbergamt (service en charge de la police des mines en Allemagne). Ce service est d'ailleurs systématiquement invité aux réunions du GIAM. C'est ainsi, par exemple, que les services de l'Etat ont été informés de la mise en place de piézomètres de surveillance des réservoirs miniers en territoire allemand.

M. HIRSCH complète pour ce qui concerne le triangle de Marienau qu'il a souvenir d'une concertation sur les conditions d'aménagement du site notamment au regard des enjeux faunistiques. Sur d'autres thèmes, un partage d'information est assuré en tant que de besoin au sein de Commissions Internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), comme par exemple dans le cas des études relatives à la remontée de la nappe.

M. SCHUH signale que des élus allemands ont adhéré à l'association Après-Mines Moselle-Est, dont le vice-Président est le *bürgermeister* de Grande-Rosselle.

Mme ZANNIER indique qu'elle est disponible, à l'image de son homologue de la 6^{ème} circonscription, pour aider à travailler par exemple sur les difficultés posées par les différences de réglementation. Elle invite donc les membres à lui signaler tout problème qu'elle pourrait faire remonter au gouvernement, dans le cadre de ses fonctions à la commission des lois

M. VICENTIN poursuit la présentation pour terminer la partie surveillance. Il présente d'abord la surveillance du bassin de décantation de la carrière de Merlebach et du schistier du Warndt à travers six piézomètres de suivis semestriellement en amont et en aval. Le schistier présente une signature chimique inchangée, composée de sulfates, chlorures, sodium et plus localement de manganèse et de fer. De même, la signature chimique du bassin de décantation reste inchangée. Il évoque ensuite la surveillance du terril et du bassin de la carrière de Simon, assurée par deux piézomètres, l'un en amont et l'autre en aval futur compte tenu des modifications attendues dans les d'écoulement. Là encore, la signature chimique composée de sulfates et métaux est inchangée.

M. KUHN demande si le crassier de Schoeneck ne pose pas problème par rapport au risque de pollution par lessivage.

M. VICENTIN explique qu'il ne l'a pas évoqué, car il se situe hors du champ de la surveillance du DPSM. Cela étant, les résultats d'analyses sur le piézomètre localisé en aval futur du Schistier Simon (Piézomètre SP2007-01) sont actuellement le reflet de venues d'eau situées à l'Est de l'ouvrage. Cela ne signifie pas pour autant que les concentrations mesurées sont directement imputables au crassier précité.

M. BONNETIER demande quel est le sens d'écoulement de la nappe et s'il est constant au cours du temps.

M. FELLINGER demande ce qu'il en est du futur plan d'eau de l'ancienne carrière Simon située à proximité du crassier.

M. VICENTIN répond que le sens d'écoulement pourra effectivement changer significativement par endroit. Cela fait partie des informations données par les études de CdF. Concernant le plan d'eau, une grande partie de l'ancienne carrière Simon sera normalement occupée par la nappe des GTi. Sous réserve que la vitesse de remontée reste constante, un affleurement de la nappe pourrait y être visible d'ici 2020/2021.

M. VICENTIN aborde enfin la surveillance du terril de Wendel, assurée par deux piézomètres. Comme précédemment, la présence d'une signature chimique témoigne d'un impact, mais elle reste inchangée (manganèse et fer). Dans le cas du terril Wendel, la nappe n'entamera pas sa recharge avant encore trois ou quatre ans et elle se situe actuellement à 57 mètres sous le fond de la carrière.

Concernant les mesures de nivellement, il indique d'abord que la campagne 2016 n'a pas identifié de mouvements d'amplitude supérieure à 2 centimètres sur le secteur Centre ou le secteur Est. L'évolution depuis 2006 illustre surtout le phénomène de surrection dont une phase de stabilisation semble se dessiner depuis 2014. (cf. diaporama : exemple du point 4427)

M. VICENTIN présente ensuite les mesures de nivellement sur la falaise de la carrière de Merlebach. Elles englobent un réseau de points de nivellement le long du chemin des douaniers et 12 mires en falaise, permettant d'inspecter visuellement le remplissage du piège à blocs situé en bas de la falaise. Il n'y a rien de particulier à signaler pour 2016.

Un suivi est également en place sur les têtes de puits matérialisées pour les puits suivants : L'Hôpital 1 et 2, Vuillemin 1 et 2, Gargan 1 et 2 et La Houve 1 et 2. La surveillance permet de confirmer la présence du remblai et l'intégrité des têtes de puits.

Concernant la digue de la commune de Rosbruck, proche de la Rosselle, la surveillance inclut une inspection visuelle avec chronique photographique, un suivi de niveaux d'eau par piézomètres insérés dans le corps de digue, le contrôle d'une sonde de mesure de la hauteur d'eau en pied de digue et un levé altimétrique sur cinq points de nivellement en crête d'ouvrage.

Depuis la dernière réunion du GIAM, un dépassement de 6 centimètres de la cote de vigilance (interne au DPSM) située à 199 m NGF a été enregistré le 9 février 2016 par la sonde de mesure de hauteur d'eau en pied de digue lors d'une crue qui est donc restée en dessous de la cote de crue décennale (200,4 m NGF). Une inspection visuelle de la digue a cependant été réalisée comme prévu dans les modalités de surveillance.

M. VICENTIN évoque ensuite la surveillance du bassin Saint-Charles à Petite-Rosselle, laquelle recouvre plus précisément :

- la surveillance du talus chemin du Talgen par le suivi de cinq points de nivellement ;

- la surveillance semestrielle du bon fonctionnement de l'ouvrage d'écoulement de la surverse du plan d'eau vers la Rosselle ;
- un diagnostic de l'état du conduit d'évacuation des eaux du bassin Saint-Charles ;
- la surveillance semestrielle de la digue du bassin Saint-Charles côté Schafbach.

Cette surveillance n'a pas révélée d'anomalie en 2016.

M. AUBERTIN fait observer qu'à sa connaissance la conduite d'évacuation du plan d'eau du bassin Saint-Charles vers la Rosselle est envahie par les racines des arbres depuis longtemps. Elle est donc sans doute obstruée.

M. VICENTIN indique qu'à la demande de la DREAL le DPSM a été chargé d'étudier une solution d'évacuation de ces eaux vers le Schafbach.

Un participant fait remarquer que l'eau aboutira alors forcément dans les étangs de pêche et qu'il s'inquiète des problèmes de pollution auxquels le Schafbach sera encore confronté.

M. VICENTIN précise qu'il est seulement question d'eau de pluie.

M. HIRSCH ajoute que l'étude d'acceptabilité du rejet sur le milieu également demandée au DPSM tiendra compte de l'usage pêche sur les étangs. Il souligne en outre que la surveillance du bassin Saint-Charles inclut bien la vérification du bon fonctionnement de l'exutoire de sécurité et que cette dernière n'a pas mis en évidence de problème de libre écoulement. Cela étant, l'étude confiée au DPSM vise justement à conclure sur la solution à retenir, soit l'aménagement d'un déversoir vers le Schafbach, soit, si nécessaire, la remise en état de la canalisation souterraine existante. Il rappelle enfin qu'une étude environnementale présentée au GIAM en 2016 avait conclu qu'il n'y avait pas d'impact environnemental notable sur le milieu, ni besoin de dispositif supplémentaire de surveillance.

Mme Claude DULAMON, sous-préfète de Forbach/Boulay-Moselle, précise que vis-à-vis des problèmes de pollution du Schafbach, en lien avec des activités se situant de l'autre côté de la frontière, des échanges sont en cours avec les autorités allemandes. Elle est en attente du résultat. Pour les autorités françaises, il est certain que des travaux restent à réaliser conformément à l'engagement pris côté allemand il y a deux ou trois ans (Nota : sans lien avec le bassin Saint-Charles).

c) Travaux réalisés ou engagés en 2016 dont la mise en œuvre de moyens de rabattement de nappe en secteurs affaîssés à Creutzwald

M. HIRSCH commence par exposer la situation sur Creutzwald. La nappe des grès s'est reconstituée au-delà des prévisions de CdF sur le secteur Ouest du bassin houiller lorrain où il convient de noter une importante diminution des prélèvements d'eau industrielle. Une partie du centre-ville a été affaîssée avant les années 1970 et la situation est complexifiée par le caractère marécageux de ce secteur antérieur à l'exploitation minière, la présence d'un cours d'eau canalisé, des berges aménagées et la présence d'un plan d'eau artificiel en amont.

Alors qu'aucun impact sur le bâti n'était prévu par CdF, des infiltrations d'eau dans les sous-sols, des inondations de cave, des moisissures sur les murs ou des disjonctions de circuits électriques ont été constatées, avec le risque que cette situation s'aggrave à court ou moyen terme compte-tenu de la diminution toujours en cours des prélèvements dans la nappe. Les décisions suivantes ont alors été prises :

- mobilisation des moyens de l'Après-Mine pour répondre à l'urgence de la situation ;
- information et collaboration de la commune de Creutzwald ;
- information des services de l'Etat ;

- renforcement du réseau de mesures piézométriques en fonction des besoins ;
- mise en œuvre de deux forages pilotes et préparation de travaux visant à améliorer la drainance de la Bisten ;
- études complémentaires en cours sur l'hydrosystème du secteur sud de la mairie et réflexions sur les moyens supplémentaires à déployer.

M. HIRSCH laisse ensuite la parole au DPSM pour détailler le contenu des travaux réalisés.

M. LEBLEU du DPSM du BRGM indique que 13 piézomètres supplémentaires ont été installés et que 10 piézomètres ont été instrumentés au deuxième trimestre 2017 dans le but de suivre les niveaux d'eau dans la nappe des GTI et dans la nappe alluviale de la Bisten, pour un coût total de 128 000 € financés par l'Etat.

Par ailleurs, deux forages de rabattement de la nappe des GTI ont été mis en place, l'un au niveau de la place du marché (forage Poste d'une profondeur de 87 mètres) et l'autre au niveau de la rue de la Croix (forage Croix d'une profondeur de 92 mètres), avec un débit réglé à 110 m³/h. La foration et les essais ont eu lieu au deuxième semestre 2016. La mise en service des ouvrages terminés est intervenue au deuxième trimestre 2017, pour un coût final de 837 000 € également financé par l'Etat.

M. VICENTIN indique en synthèse que l'ensemble du dispositif comprend 11 piézomètres de surveillance de la nappe des GTi, 16 piézomètres de surveillance de la nappe alluviale de la Bisten et ces deux forages de rabattement dans la nappe des GTI dont l'efficacité est avérée par les premiers résultats.

M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire de Creutzwald indique qu'il est important de tenir compte du bâti et des riverains, mais qu'il ne faut pas occulter les retombées pour la commune. Il fait référence aux impacts de la remontée de la nappe dans les infrastructures communales, notamment celles d'assainissement, d'électricité et de télécommunications.

M. HIRSCH souligne que la préoccupation prioritaire porte pour l'instant sur le bâti, les habitations et les problèmes sanitaires, avant d'aborder d'éventuels problèmes sur les réseaux.

M. WOZNIAK rappelle sans vouloir faire de polémique que la commune de Creutzwald a été très conciliante pour régler le problème de réseau rue Dillingen.

Mme PIRIH évoque la question des affaissements miniers. Elle note que le dispositif après-mine intervient, mais la situation est complexe. Sur le phénomène de remontée de nappe, elle demande à ce que s'il y a des moyens de rabattement de nappe ceux-ci soient mis en place rapidement dès lors que des caves sont déjà inondées. Elle indique vouloir faire un inventaire des problèmes rencontrés. Deux forages ont été mis en place rapidement. Elle demande plus d'informations sur ces travaux.

M. VICENTIN évoque la notion de schéma conceptuel des cours d'eau et la mise en place de piézomètres pour comprendre la géologie du sous-sol. Le problème est celui de la pression de la nappe des GTI qui peut se trouver supérieure à celle de la nappe alluviale dans laquelle se situent parfois des constructions.

M. SEMELBECK, directeur Adjoint de l'UTAM Est du DPSM, aborde le sujet des travaux de démantèlement des stations gaz visant à supprimer les risques liés à ces anciennes installations industrielles.

Le démarrage des travaux de désamiantage et de démantèlement aura lieu cet hiver 2017-2018 pour la station Cuvelette à Freyming-Merlebach et au printemps ou à l'été 2018 pour celles de Saint-Charles à Petite-Rosselle et de Simon et Marienau à Forbach.

Le démantèlement de la station de Peyerimhoff est inscrit au budget des travaux de l'Après-Mine. Enfin, le plan d'arrêt définitif du réseau de transport de gaz a été déposé en Préfecture fin 2016 et le dossier est en cours d'instruction.

2. La gestion du risque inondation de la zone protégée derrière la digue du Weihergraben à ROSBRUCK

M. MONTLOUIS-GABRIEL de la Direction Départementale des Territoires (DDT) présente, à l'aide du diaporama joint, un état d'avancement de la révision du PPRI de Rosbruck.

L'approbation du PPRI actuel a eu lieu le 23 juillet 2002 suite aux crues de 1981 et 1997. Une étude ANTEA réalisée en septembre 2007 a conduit au renforcement de la digue de Rosbruck, construite en 1994. Par la suite, l'aléa « inondation » a fait l'objet d'un porter à connaissance le 15 janvier 2008 et la connaissance de la zone exposée au phénomène de remontée de nappe a été communiquée le 7 avril 2009. La prescription de révision du PPRI est intervenue le 28 décembre 2010, l'INERIS a mené par ailleurs une étude de dangers sur la digue en janvier 2012 et la phase de concertation s'est déroulée du 11 juin au 11 juillet 2014.

M. MONTLOUIS-GABRIEL présente ensuite la cartographie des phénomènes répertoriés.

Concernant la digue, il rappelle la consistance de sa surveillance. En situation de routine, cela comprend un entretien annuel (débroussaillage, nettoyage par exemple), une inspection visuelle de l'ouvrage avec chronique photographie chaque année, un levé altimétrique trimestriel sur cinq points de nivellement situés en crête de digue et la surveillance trimestrielle de la piézométrie locale (nappe alluviale et nappe des GTI).

En parallèle, un protocole est en place en situation d'alerte ou pré-alerte. Une sonde mesure la hauteur de crue de la Rosselle et envoie une pré-alerte au gestionnaire de la digue dès que le niveau d'eau dépasse la cote de 199 m NGF.

En cas de crue à tendance haussière, un protocole de suivi de la hauteur d'eau en pied de digue se met en œuvre assorti d'un processus d'information de la mairie de Rosbruck, du Centre d'Intervention de Sarrebruck en Allemagne et de la DREAL Grand Est. En cas de crue à tendance baissière, l'évolution de la situation est suivie jusqu'au retour à la normale.

M. MONTLOUIS-GABRIEL précise pour information que la cote de la crue décennale se situe à 200,4 m NGF et alors que celle de la crue centennale est à 201,1 m NGF.

Il souligne ensuite que des dispositions devront être prises dans le PPRI en cours de révision pour tenir compte de l'emprise de la zone bâti, notamment dans la zone RV2. L'étude prospective de 2015 menée dans le cadre de la révision du PPRI préconisait des travaux pour la création de zones refuges (dalle haute, fenêtre de toit) sur les habitations les plus impactées par une éventuelle rupture de la digue qui protège le vallon du Weihergraben. Ces mesures sur le bâti existant ont été rejetées par la population lors de la phase de concertation en 2014. Le conseil municipal a d'ailleurs émis un avis défavorable.

Un scénario alternatif a fait l'objet d'échanges et d'une réflexion entre la DDT, la DREAL et le niveau central (DGPR). Mme le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle y a été associée. Le principe de ce scénario vise à réduire le risque en s'affranchissant d'une gravité inacceptable par des mesures de renforcement de la sécurité et de la surveillance de la

digue ainsi qu'un dispositif d'alerte et d'évacuation préventif des populations exposées. Ce dispositif de gestion de crise doit être intégré dans le PCS communal : pré-alerte, information du maire, alerte et évacuation des habitants par les services de secours.

M. MONTLOUIS-GABRIEL présente enfin le calendrier, qui envisage la rédaction du nouveau projet de règlement en concertation avec la commune au dernier trimestre 2017, la concertation avec les autres partenaires au premier trimestre 2018 et l'enquête publique au deuxième trimestre 2018, en vue d'une approbation mi-2018. La commune disposera ensuite d'un délai de deux ans pour la mise à jour du PCS.

M. STEININGER souhaiterait que les autorités allemandes soient associées car elles ne semblent pas avoir été informées de ce dossier. Il salue par ailleurs la disparition de la référence au PPRNI, en soulignant qu'il est bien question d'un risque technologique. Il lui apparaîtrait cependant plus logique d'établir directement un plan de prévention des risques miniers (PPRM).

M. MENEGHIN indique que les services de la DREAL sont en relation avec les autorités allemandes sur ce dossier. Il ajoute que le PPRNI à Rosbruck existe depuis janvier 2002. A l'époque, il n'incluait pas un scénario d'effacement de la digue. La réglementation a évolué par la suite et ce scénario doit maintenant être intégré. C'est pourquoi la révision du PPRI de la Rosselle a été prescrite par le Préfet en 2010. Il ajoute que le Ministère a confirmé par courrier qu'il n'y avait pas lieu de changer la dénomination du PPR existant en cours de révision, mais aussi que les PPRNI doivent être élaborés pour traiter le risque inondation par débordement de cours d'eau et celui par remontée de nappe. Une distinction reste cependant de rigueur, les moyens de l'après-mine ne pouvant être mobilisés qu'en zones affaissées, ce qui n'est pas le cas des « fonds Barnier ».

M. STEININGER assure qu'il était initialement question d'un PPRI et non d'un PPRNI en 2002 et ajoute qu'il se préoccupe fortement de la station de relevage qui se situerait sous 7 m d'eau en cas de rupture de la digue. Il s'interroge sur l'avenir de ce secteur.

M. HIRSCH complète quelques points. Il confirme qu'il y a des échanges réguliers avec l'administration allemande sur divers sujets, celui de la digue de Rosbruck en fait partie. La DREAL lui communique en tant que de besoin les études et les informations nécessaires en cas d'évolution du dispositif d'alerte. Il confirme également que c'est bien une révision du PPRI existant qu'il convient d'entreprendre. La digue de Rosbruck n'est pas une digue minière mais une digue de protection, contrairement par exemple à une digue de rétention comme celle du bassin Saint-Charles. Le PPRM se justifierait s'il y avait encore des mouvements significatifs de terrain à craindre, ce qui n'est pas le cas. Vis-à-vis du risque inondation, la position retenue ne signifie pas un désengagement de l'Etat, la mobilisation des moyens de l'après-mine en zone affaissée est bien réelle comme c'est le cas à Rosbruck où la mise en œuvre de forages de rabattement de nappe a déjà été prévue par CdF ou comme à Creutzwald où des moyens supplémentaires ont dû être déployés.

M. STEININGER fait observer qu'il n'y a plus aujourd'hui de lettre N dans le PPRI de sa commune et que c'est déjà une première satisfaction.

Mme PIRIH évoque la situation d'un lotissement créé en 1980 et situé sous le niveau de la digue. Elle indique que les dégâts miniers constatés sur les maisons depuis le temps n'ont jamais fait l'objet de réparations par les services de l'Etat. Elle le déplore et souligne le fait que les habitants de la commune de Rosbruck veulent réparation des dégâts subis. Elle lit aux membres du GIAM une lettre de l'association CLCV jointe au présent compte rendu. L'association CLCV veut obliger l'Etat à prendre en charge les dégâts de l'exploitation minière.

M. le Secrétaire Général précise qu'une réponse a déjà été apportée à toutes ces questions. Il en est de même pour le contentieux avec Charbonnages de France. Le courrier de réponse à la DREAL de la Direction Générale de la Prévention des Risques fait bien référence à la prise en charge des mesures de prévention dans les zones affaissées suite à l'exploitation minière.

Il assure que les services de l'Etat sont là pour aider la population. Il ajoute qu'il n'y a pas non plus de contradiction entre le PPRI et la prise en compte des dégâts suite aux affaissements miniers. Le PPRI est un dispositif qui régleme l'urbanisme et le droit de la construction mais pas l'indemnisation des dégâts miniers. La présentation relative au PPRI ne constitue donc pas une fin de non-recevoir vis-à-vis des demandes exprimées qui portent simplement sur des sujets différents.

Mme PIRIH observe qu'il n'est pas trop tard pour exproprier les familles concernées.

M. HIRSCH rappelle qu'une étude de danger a été réalisée et que ces conclusions ont déjà présentées lors d'un précédent GIAM. Cette étude n'a retenu que deux scénarios de rupture: celui susceptible de survenir en cas de travaux sur la digue concomitants avec une crue et celui associé à la survenue d'une crue millénale avec un PCS insuffisant pour assurer une évacuation efficace des personnes présentes dans la zone exposée. Les mesures sont donc prises pour que ces scénarios ne puissent pas se produire. Tout est donc mis en œuvre pour éviter que ce type d'évènement ne se produise. Il fait observer qu'à l'époque de l'étude de danger (2012) le PCS de Rosbruck n'existait vraisemblablement pas et qu'il mérite d'être consolidé. Concernant enfin l'expropriation, M. HIRSCH ajoute qu'à sa connaissance la politique tant nationale que locale n'est pas d'exproprier toutes les personnes situées derrière des digues de protection.

Me IOCHUM, avocat de la commune, souligne la forte perte de valeur patrimoniale des maisons situées dans le vallon du Weihergraben en raison de la qualification du risque d'inondation. Il déplore le fait que rien n'est pensé à sa connaissance pour compenser la perte patrimoniale.

Mme DULAMON distingue deux choses. La première est l'effondrement du bâti suite à l'exploitation minière. Ce type de situation est exclu. La deuxième est celle du risque de débordement de la Rosselle, avec un risque de rupture de la digue. Ce scénario est pris en considération grâce au dispositif de surveillance, d'alerte et d'évacuation que proposent la DREAL et la DDT et qui est à intégrer dans le PCS communal.

Sur le risque d'inondation en général, Mme DULAMON précise que le dispositif de prévention est le même partout en France et que la question du PPRI englobe toujours la notion de perte de valeur patrimoniale. Elle cite également l'exemple des polders, où le travail des hommes a entraîné une modification de la nature. Il n'est pas envisagé d'évacuer tout le monde ni de raser tout le bâti dans ces zones. Elle ajoute que la question de la perte de valeur immobilière liée au zonage se pose partout de la même manière en présence d'un risque industriel ou naturel. Sur ce point, l'Etat ne peut pas maîtriser la question des assurances. Enfin, sur la question des dégâts miniers, elle informe que le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines a nommé des experts pour se rendre sur place à Rosbruck.

M. le Secrétaire Général indique qu'il comprend le raisonnement sur la perte de valeur et que la réflexion a été lancée à ce sujet. Il ajoute que, sur le dossier de la digue, cet ouvrage joue son rôle de protection. Le renforcement des mesures de prévention reste maintenant à réaliser avec l'amélioration du dispositif d'alerte et d'évacuation en lien avec le PCS.

Mme DULAMON précise au sujet du renforcement du dispositif de surveillance qu'une proposition de cote d'alerte sera faite d'ici quelques semaines et qu'une réunion avec la DREAL, la DDT et la commune sera organisée à la suite sur le PCS. Le travail sur ce PCS est prioritaire. Il sera complété pour traiter plus spécifiquement la gestion du quartier du Weihergraben, avec l'établissement d'une liste de personnes concernées par le risque inondation.

M. BIRTEL évoque la chute du débit de la Rosselle depuis la fin de l'exploitation minière: celui-ci est passé de 63 Mm³ par an à 31 Mm³ par an. Le risque d'inondation était lié à l'époque selon lui à l'exploitation minière. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il estime que le risque est plus faible.

M. HIRSCH doute sérieusement de l'existence d'un lien entre le risque inondation par débordement du cours d'eau et l'apport que pouvait représenter autrefois les exhaures. Il n'a pas les chiffres exacts en tête, mais souligne qu'une étude présentée au GIAM montrait que la contribution des exhaures au débit de crue représentait plutôt 2 % ou 3 %.

Il indique par ailleurs que des piézomètres allemands ont été installés dans des réservoirs miniers dans le secteur du Warndt et que la présentation des résultats obtenus a été faite lors des réunions du GIAM entre 2007 et 2016. Il n'y a pas besoin de piézomètres supplémentaires. Il observe une mise à jour nécessaire pour la courbe d'ennoyage.

M. STEININGER demande quel est le calendrier prévisionnel du phénomène de remontée de nappe dans le secteur de sa commune.

3. Questions diverses

M. HIRSCH répond d'abord à la question suivante posée par l'ADEPRA : « *Les Allemands ont prévu d'installer 5 piézomètres dans le Warndt afin de contrôler la remontée des eaux minières, mais côté français rien n'est prévu. Pourquoi ?* »

M. HIRSCH indique que les présentations de 2007 au GIATM (dénomination de l'époque) et de 2011 au GIAM sur la surveillance du réservoir minier permettent de considérer cette affirmation comme erronée. Le nombre et la répartition des points d'accès au réservoir minier est suffisante. Le dispositif français n'a donc pas besoin de piézomètres miniers supplémentaires.

Concernant la seconde question de l'ADEPRA sur la disponibilité d'une pompe de recharge au niveau du puits Simon 5, il confirme, ainsi que M. KOEBERLE, qu'une pompe de recharge est bien disponible.

Enfin, concernant la question relative à la mise à jour des courbes d'ennoyage du réservoir minier sur le site Internet de la DREAL, il souligne qu'elles sont mises en ligne à titre indicatif et que si leur mise à jour prend effectivement parfois du temps, leur actualisation reste néanmoins assurée.

M. STEININGER demande en complément des précisions sur le calendrier de la mise en place des forages sur Rosbruck.

M. HIRSCH répond que, d'après les anciennes études de CdF, ce ne serait pas avant 2030. L'actualisation des études relatives à la recharge de la nappe d'eau souterraine tenant compte de la baisse importante des prélèvements AEI/AEP est cependant susceptible de modifier cette date indicative.

M. CARTON propose de revenir sur cette question lors de la réunion du 6 octobre.

Pour finir, M. STEININGER demande à la Préfecture un peu plus de réactivité dans la réponse aux courriers.

M. le Secrétaire Général clôt la réunion et remercie les participants.

La séance est levée à 18 heures 30.

Fait à Metz, le 28 NOV 2017

Le Préfet,
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général


Alain CARTON